



SALARIÉS : COMBIEN DE POINTS AUREZ-VOUS EN 2018 ?!



1 salarié sur 2 sera à la diète en 2018 !

RETOUR SUR LA NAO (NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE*) 2017 POUR L'ANNÉE 2018 AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC CDC

La Direction a organisé les 3 réunions obligatoires de NAO avec les 4 organisations syndicales représentatives : UNSA, CFDT, CGT et CGC.

Lors de ces réunions de négociation, l'**UNSA a porté les revendications suivantes** :

- demande d'une enveloppe de 40 000 points pour les augmentations salariales,
- **attribution de minimum 15 points à chaque salarié** (l'année 2018 est une année de transition, régie par aucun accord-cadre et sans aucune visibilité sur les années à venir),
- suppression de la distinction pour les DET > 1100 (cette catégorie n'existe pas dans la convention collective et a été introduite dans l'accord cadre),
- attribution de 40 points minimum lors d'une mobilité (par symétrie avec les fonctionnaires dont la PFT augmente entre 1 et 3% minimum),
- attribution de 40 points lors d'une promotion,
- augmentation de 10 points du supplément familial.

Après de multiples échanges, **la Direction** a finalement attribué une enveloppe globale de 30 247 points et **fait les propositions suivantes** :

- **augmentation uniquement d'un salarié sur 2 pour ceux à l'indice < 1100** avec l'attribution d'un minimum de 10 points et un maximum de 40 points,
- augmentation d'un salarié sur 3 pour les DET > 1100,
- aucun engagement sur les points attribués lors d'une mobilité ou d'une promotion (dans l'accord-cadre 20 points étaient acquis),
- réintroduction de la classification arbitraire DET > 1100.

Pour l'UNSA, ces propositions sont insuffisantes. Elles vont frustrer les salariés et les managers qui ne pourront récompenser le travail que d'un salarié sur 2 (voire sur 3) et sans aucune garantie sur les années à venir !

A noter l'absence remarquée de la DRH : ni le DRH, ni le DRH Délégué n'ont daigné assister ne serait-ce qu'à une seule de ces réunions de négociation. Ce mépris affiché envers les salariés et leurs représentants est regrettable et augure mal d'une bonne qualité de dialogue social en cette période de changement de Direction générale !

**A ce stade et si la DRH n'améliore pas ses propositions,
l'UNSA CDC ne signera pas l'accord NAO 2018 !**

*Qu'est-ce que la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) ? : la NAO oblige l'employeur à engager chaque année une négociation avec les Délégués syndicaux sur la situation salariale ou l'organisation du travail au sein de l'Établissement public.